

Il y a donc loin de là "aux immenses étendues de terrain accordé pour un temps illimité à certains individus", tel que des personnes ou des journaux mal informés le rapportent.

Heureusement pour le crédit de notre province on y voit peu de ce que les Anglais appellent des "Wild Cats Schemes", c'est-à-dire des propriétés sans valeur capitalisées pour de fortes sommes et cela est dû précisément à la forme de notre loi des mines qui tout en profitant au prospecteur de bonne foi ne donne pas de chance aux autres.

Un témoignage flatteur

A la dernière séance du Canadian Mining Institute, tenue à Toronto, dans le cours de l'hiver dernier, la loi d'Ontario a été vivement critiquée et la supériorité de la notre a été reconnue par ces experts venus de toutes les parties du pays.

Ils ont admis que notre loi donnait plus de sécurité aux capitalistes sérieux et qu'ils n'étaient pas à la merci des aventuriers de tous les pays, la plupart à la solde des Américains, qui ont envahi les régions minières de l'Ontario.

Je ne puis mieux terminer ces remarques justifiant notre politique minière qu'en citant cette opinion de la Canadian Mining Review, de décembre 1906, la plus compétente autorité du pays en la matière.

"La loi des mines de la province de Québec est avantageuse aux prospec-

teurs, beaucoup plus que ne l'est celle de la province d'Ontario. Un permis de recherches peut y être détenu à raison de \$5.00 par mille carré, dans des territoires non arpentés. Ce permis comporte le droit de louer ou d'acheter les mines qui pourraient être trouvées. Le permis est bon pour trois mois et renouvelable à la discrétion du ministre. Si une mine est découverte, on peut en obtenir un bail moyennant un honoraire de \$5.00 et le prix de \$1.00 l'acre, n'excédant pas 200 acres à la même personne. Le prix des concessions minières est de \$2.00 à \$10.00 l'acre par lots de 100 acres seulement."

Etat des recettes et des dépenses du département des Mines, de 1892 à avril 1908:

Année fiscale.	Recettes.	Dépenses.
1892-3.....	6,219.75	4,736.43
1893-4.....	2,636.00	4,101.23
1894-5.....	6,121.14	4,103.50
1895-6.....	3,197.25	4,276.21
1896-7.....	1,821.00	4,102.17
1897-8.....	7,872.67	4,000.00
1898-9.....	4,125.92	5,000.00
1899-1900.....	11,961.48	5,000.00
1900-01.....	6,000.79	6,000.00
1901-02.....	20,138.13	5,000.00
1902-03.....	12,088.10	5,577.91
1903-04.....	1,764.00	5,172.65
1904-05.....	1,498.00	5,630.01
1905-06.....	43,536.10	5,000.00
1906-07.....	70,399.84	7,989.00
1907 à avril 1908,	\$49,230.85	